

ASSEMBLÉE NATIONALE25 juin 2025

RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET SOUVERAINETÉ AUDIOVISUELLE - (N° 1591)

Commission	
Gouvernement	

N° 536

AMENDEMENT

présenté par

M. Saintoul, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 5

À l'alinéa 14, supprimer les mots :

« et Institut national de l'audiovisuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe LFI-NFP réaffirme son opposition au projet de holding France Médias.

En matière budgétaire, les sociétés de l'audiovisuel public sont soumises à un régime drastique. A titre d'illustration, le 26 mars 2025, le CA de la société Radio France a dû se résoudre à entériner une baisse de 23,9 M€ des moyens qui lui étaient alloués pour prendre notamment en compte « l'évolution en baisse de la dotation publique à la suite du vote de la loi de finances initiale pour 2025 » et « l'impact des mesures annexes prévues dans les lois de finances et de financement de la Sécurité sociale de 2025 ».

Les conséquences ne se sont pas faites attendre. Le 17 avril dernier, le journal L'Humanité révélait ainsi que les mesures d'économies imposées à Radio France allait se répercuter de façon très concrète par la suppression de la radio Mouv', la radio dédiée aux jeunes. Lionel Thompson, secrétaire du SNJ-CGT de la radio publique et membre du conseil d'administration, confirme ainsi que : « C'est clairement une mesure d'économie. Après le vote du budget 2025, on savait que les économies demandées, plus de 7 millions d'euros, allaient entraîner des conséquences. D'autant que Mouv' était dans le collimateur depuis un moment. » Par conséquent, ce projet de holding ne va qu'aggraver une situation déjà difficile pour l'audiovisuel public.